

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2025-129
Occupation du domaine public
Place du 11 Novembre

LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTBARD,

VU l'article L 2213-1 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code de la Route ;
VU l'arrêté municipal général n°96/204 du 10 décembre 1996 portant réglementation de la circulation et du stationnement à l'intérieur de la Ville,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire le stationnement place du 11 Novembre à l'occasion du Rallye de l'Auxois organisé par l'association STBD,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit Place du 11 Novembre, le samedi 21 juin 2025 de 8h00 à 16h00 et sera réservé aux véhicules du Rallye de l'Auxois.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront fournies par le service LESRA et mises en place par l'association STBD qui veillera à ce que les lieux soient remis en état.

ARTICLE 3 : L'association STBD, le service LESRA, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.